



A propos de la neutralisation des ondes nocives...

Déviateurs, harmonisateurs, neutralisateurs, compensateurs, "rééquilibreur", accumulateurs, régénérateurs biotiques, les appareils et dispositifs proposés sur un certain marché se comptent actuellement par milliers en France.

Le sujet n'est pas nouveau, car depuis qu'il existe des sourciers, des radiesthésistes puis des géobiologues, il y a eu de nombreuses tentatives empiriques pour protéger l'homme de certaines influences telluriques ou environnementales néfastes. Lorsqu'on consulte les publications spécialisées de ces dernières années, qu'elles soient françaises ou étrangères, on ne manque pas d'être impressionné par le nombre d'appareils qui ont été expérimentés ... puis abandonnés pour inefficacité.

De nos jours, certains soi-disant spécialistes peu scrupuleux ont repris les principes essentiels de ces anciens appareils, en modifiant parfois l'aspect extérieur. Mais leur manque de connaissances manifeste va trop souvent de pair avec un mercantilisme avéré.

Après plus de 50 années de recherches les Docteurs en médecine Hartmann, Rothdach et Aschoff sont arrivés à la conclusion qu'il n'existe aucun moyen pour neutraliser de façon durable les rayonnements géopathogènes.

De même, les travaux et études menés, depuis des années, par l'association E.R.G.E. ont clairement démontré que tous les systèmes de neutralisation et de rééquilibration (spirales, couvertures et écrans de protection, plaques métalliques, pyramides, miroirs, grillages, bols, cristaux, émetteurs de fréquences, et autres appareils plus ou moins sophistiqués ou hermétiques) sont à proscrire. De nombreux tests biophysiques, notamment à l'aide du géorythmogramme du Docteur Hartmann et des tests sanguins du Docteur Aschoff ont démontré que l'effet de neutralisation, même s'il existe momentanément, disparaît très rapidement. Certains de ces dispositifs ou appareils constituent un non-sens flagrant du point de vue de la physique pure et risquent même, dans certains cas de devenir dangereux en perturbant encore davantage une pièce. La vente de ces "gris-gris" ne profite naturellement qu'au vendeur qui s'enrichit au détriment de personnes en détresse,

